




Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2014/2212(INI)	Procédure terminée
Gouvernance du marché unique dans le cadre du semestre européen 2015		
Sujet 2 Marché intérieur, marché unique		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	 GÁLL-PELCZ Ildikó	24/09/2014
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 GUTIÉRREZ PRIETO Sergio	
		 FORD Vicky	
		 GUOGA Antanas	
		 DURAND Pascal	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Affaires générales	Réunion 3362	Date 16/12/2014
Commission européenne	DG de la Commission Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	Commissaire BIENKOWSKA Elzbieta	

Evénements clés			
16/12/2014	Débat au Conseil	3362	
17/12/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/01/2015	Vote en commission		
02/02/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0018/2015	Résumé
11/03/2015	Résultat du vote au parlement		
11/03/2015	Débat en plénière		
11/03/2015	Décision du Parlement	T8-0069/2015	Résumé
11/03/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2014/2212(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/8/01785

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE541.454	29/10/2014	EP	
Amendements déposés en commission	PE541.660	20/11/2014	EP	
Amendements déposés en commission	PE544.330	09/12/2014	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0018/2015	02/02/2015	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0069/2015	11/03/2015	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2015)344	20/07/2015	EC	

Gouvernance du marché unique dans le cadre du semestre européen 2015

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté un rapport d'initiative d'Ildikó GÁLL-PELCZ (PPE, HU) sur la gouvernance du marché unique dans le cadre du semestre européen 2015.

Dans le prolongement de la communication de la Commission du 28 novembre 2014 intitulée «[Examen annuel de la croissance 2015](#)», le rapport souligne la nécessité de mettre davantage l'accent sur le marché unique dans le contexte du semestre européen afin de mieux exploiter son potentiel de croissance et d'emploi, d'inscrire son renforcement au cœur de la stratégie industrielle européenne.

Pilier du semestre européen consacré au marché unique : les députés soulignent la nécessité d'utiliser le marché unique comme troisième pilier du semestre européen en vue de couvrir un ensemble bien délimité de priorités liées à l'économie réelle. Ils demandent à la Commission d'améliorer la gouvernance du marché unique en développant un ensemble d'outils analytiques permettant de mieux mesurer la performance économique et réglementaire du marché unique dans le cadre du pilier du semestre européen qui lui est consacré.

La Commission est invitée à :

- présenter rapidement en 2015 un rapport sur l'état de l'intégration du marché unique et à présenter un rapport obligatoire chaque année dans le but de surveiller le fonctionnement du marché unique dans le cadre du semestre européen;
- définir les priorités de l'action dans le cadre de l'examen annuel de la croissance, qui contribueront à libérer le potentiel de croissance du marché unique et à supprimer les obstacles qui continuent d'entraver la poursuite de son intégration;
- introduire une méthode permettant de fixer des objectifs quantitatifs pour la réduction de la charge administrative au niveau européen.

Le rapport demande que les procédures prévoient la participation appropriée du Parlement européen au cycle de gouvernance économique.

Le potentiel inexploité du marché unique dans les secteurs clés de croissance : les députés appellent les États membres à soutenir activement le plan d'investissement et à contribuer au [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#), en complétant les montants fournis au titre du budget de l'Union et par la Banque européenne d'investissement (BEI), afin d'orienter et d'encourager les investissements par le secteur privé.

La Commission, les États membres, et toutes les parties prenantes concernées sont invités à :

- mettre l'accent sur l'économie réelle lorsqu'ils conçoivent et élaborent des politiques d'investissement qui attireront des investissements privés en retour;
- améliorer le cadre réglementaire des PME, compte tenu de sa capacité en matière de création d'emplois;
- lier les investissements à l'innovation et à l'entrepreneuriat, en exploitant au maximum les possibilités qu'offrent l'économie et la société numériques et en développant une politique industrielle européenne intelligente;
- relancer par des mesures concrètes l'esprit d'entreprise en Europe;
- orienter de façon plus décisive leurs économies vers l'innovation et la croissance, qui prépareront aux emplois et aux demandes de l'avenir.

La [communication sur une meilleure gouvernance](#) pour le marché unique et l'étude intitulée «The Cost of Non-Europe in the Single Market», réalisée en septembre 2014 à la demande de la commission IMCO, ont permis de définir les secteurs clés de croissance et de création

d'emplois de qualité permettant d'améliorer le fonctionnement du marché unique et de l'approfondir, à savoir : i) la libre circulation des marchandises, ii) les services, iii) les marchés publics et les concessions, iv) le marché unique numérique, v) l'acquis en matière de protection des consommateurs, vi) l'énergie et vii) les transports.

Les députés estiment que ces secteurs restent des domaines prioritaires et que les efforts de coordination devraient être relancés.

Instruments d'évaluation de l'intégration du marché unique et des outils de gouvernance: le rapport souligne l'importance d'améliorer le dialogue avec et entre les États membres pour recenser et gérer les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre de la législation relative au marché unique.

La Commission est invitée à inclure, dans le corps de ses propositions d'instruments juridiques, l'obligation de procéder à un examen systématique de la transposition, de la conformité, de l'efficacité et de l'adéquation des instruments juridiques, ainsi qu'une méthode et des critères pour cet examen.

Soulignant que la mise en œuvre et l'application correctes de la législation de l'Union sont cruciales pour l'achèvement du marché unique, les députés invitent la Commission à utiliser au mieux tous ses pouvoirs pour atteindre cet objectif et demandent aux États membres et à la Commission d'intensifier leurs efforts pour faire appliquer la législation relative au marché unique et contrôler cette application.

Gouvernance du marché unique dans le cadre du semestre européen 2015

Le Parlement européen a adopté par 568 voix pour, 107 voix contre et 11 abstentions, une résolution sur la gouvernance du marché unique dans le cadre du semestre européen 2015.

Dans le prolongement de la communication de la Commission du 28 novembre 2014 intitulée «[Examen annuel de la croissance 2015](#)», le Parlement a souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur le marché unique dans le contexte du semestre européen afin de mieux exploiter son potentiel de croissance et d'emploi et d'inscrire son renforcement au cœur de la stratégie industrielle européenne.

Pilier du semestre européen consacré au marché unique : les députés ont souligné la nécessité d'utiliser le marché unique comme troisième pilier du semestre européen en vue de couvrir un ensemble bien délimité de priorités liées à l'économie réelle.

La Commission est invitée à améliorer la gouvernance du marché unique en développant un ensemble d'outils analytiques permettant de mieux mesurer la performance économique et réglementaire du marché unique dans le cadre du pilier du semestre européen qui lui est consacré. Dans cette perspective, la Commission devrait :

- présenter un rapport obligatoire chaque année dans le but de surveiller le fonctionnement du marché unique dans le cadre du semestre européen et de présenter une analyse de l'état de l'intégration du marché unique;

- tenir compte des secteurs clés de croissance et de création d'emplois de qualité recensés par la [Commission](#) et définis dans l'étude de septembre 2014 intitulée «The Cost of Non-Europe in the Single Market», à savoir: i) la libre circulation des marchandises, ii) les services, iii) les marchés publics et les concessions, iv) le marché unique numérique, v) l'acquis en matière de protection des consommateurs, vi) l'énergie et vii) les transports;

- introduire une méthode permettant de fixer des objectifs quantitatifs pour la réduction de la charge administrative au niveau européen.

Les députés ont demandé que les procédures prévoient la participation appropriée du Parlement européen au cycle de gouvernance économique. Ils ont également plaidé pour un renforcement de l'appropriation des recommandations par pays par les parlements nationaux.

La Commission est appelée à établir des rapports à l'intention de la commission compétente du Parlement sur les mesures mises en place afin d'assurer l'avancée de la mise en œuvre des recommandations par pays et sur les progrès déjà réalisés.

Le potentiel inexploité du marché unique dans les secteurs clés de croissance : préoccupés par la chute du niveau des investissements privés en Europe, les députés ont appelé les États membres à soutenir activement le [plan d'investissement pour l'Europe](#) et à contribuer au [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#), en complétant les montants fournis au titre du budget de l'Union et par la Banque européenne d'investissement (BEI), afin d'orienter et d'encourager les investissements par le secteur privé.

En tenant compte des priorités définies par la stratégie Europe 2020, la Commission, les États membres, et toutes les parties prenantes concernées ont été invités à :

- mettre l'accent sur l'économie réelle lorsqu'ils élaborent des politiques d'investissement qui attireront des investissements privés en retour;
- investir dans la formation des personnes et des entreprises à l'ère numérique ainsi qu'aux technologies les plus récentes dans le secteur de l'énergie, en assurant la mise en place d'un réseau numérique mondial;
- améliorer le cadre réglementaire des PME, compte tenu de sa capacité en matière de création d'emplois;
- lier les investissements à l'innovation et à l'entrepreneuriat, en exploitant au maximum les possibilités qu'offrent l'économie et la société numériques et en développant une politique industrielle européenne intelligente;
- relancer par des mesures concrètes l'esprit d'entreprise en Europe;
- orienter de façon plus décisive leurs économies vers l'innovation et la croissance, qui prépareront aux emplois et aux demandes de l'avenir.

Instruments d'évaluation et outils de gouvernance: le Parlement a souligné l'importance d'améliorer le dialogue avec et entre les États membres pour recenser et gérer les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre de la législation relative au marché unique.

La Commission est invitée à inclure, dans le corps de ses propositions d'instruments juridiques, l'obligation de procéder à un examen systématique de la transposition, de la conformité, de l'efficacité et de l'adéquation des instruments juridiques, ainsi qu'une méthode et des critères pour cet examen.

Soulignant que la mise en œuvre et l'application correctes de la législation de l'Union sont cruciales pour l'achèvement du marché unique, les députés ont demandé aux États membres et à la Commission d'intensifier leurs efforts pour faire appliquer la législation relative au marché unique et contrôler cette application.

